VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales et Résidences

Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir

DANS DIVERS DISTRICTS,

Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunératif ou spéculation de valeur.

PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL,

Veuve de John Eli Pierce, et al.

No 84 974—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 329 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 juin 1908 et signé le 17 juin 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La propriété commerciale de deux compartiments le bâtisse de bureau en briques à trois étages Nos 236, 238 et 240 Passage de la Bourse. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Chartres, Dumaine et Bienville, désigné par la lettre B sur un plan en devis d'arpentage fait par S. G. De l'Isle, voyer, daté le 18 avril 1893, annexé pour référence à un acte passé le 7 juin 1893 pardevant J. J. Woulfe, notaire, et mesurant d'après cela 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 735 et 737, rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, ce tenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Miro, Nord Tonti, Ste Anne et Orléans; il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pillé, voyer, daté le 2 mars 1893, d'après lequel ledit lot mesure 29 pieds de face à la rue Miro sur 57 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

3° Le cottage simple en bois à un étage confortable et commode, élevé de terre sur deux terrains No 731 rue Nord Miro, retiré de trottoir et contenant vestibule et neuf chambres. Le terrain comprenant deux certains lots situés dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite; elle est désignée sur le devis ci-dessus mentionné par Pillé par la lettre B et mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Nord Miro, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme les propriétés dessus mentionnées et contigu à la propriété troisièmement décrite. Il est désigné par la lettre C, sur le devis ci dessus par Pillé et mesurant d'après cela 33 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Dumaine et Bienville, désignés par les lettres B. sur un plan en devis d'arpentage fait par S. G. De l'Isle, voyer, daté le 18 avril 1893, annexé pour référence à un acte passé le 7 juin 1893 pardevant J. J. Woulfe, notaire, et mesurant d'après cela 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

6° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 735 et 737, rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, ce tenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Miro, Nord Tonti, Ste Anne et Orléans; il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pillé, voyer, daté le 2 mars 1893, d'après lequel ledit lot mesure 29 pieds de face à la rue Miro sur 57 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

7° La bâtisse en bois à un étage et mansarde avec résidence en bois à un étage dans le fond contenant quatre chambres et désignée par les Nos 1817, 1819 et 1821 rue Dumaine. Le lot de terre, ensemble avec tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe; lesdit lot est désigné par le numéro 16 de l'Ilet K sur un plan de James Pillé, voyer, daté le 18 mars 1832 et déposé en l'étude de Louis F. Caire, ancien notaire en cette ville et annexé au autre plan dressé par Louis H. Pillé sous la date du 30 septembre 1880, et déposé en l'étude de Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, comme plan No 61 suivant le dernier mentionné. Ledit lot mesure en mesure américaine 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Dorgenois, maintenant Iberville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Solomon sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dorgenois, maintenant Iberville, Canal, Solomon et David, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Dorgenois, maintenant Iberville, sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

10° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Gentilly, Sud Franklin (antérieurs St David) Jena et Saratoga (antérieurs St Patrick), qui étant antérieurs désignés comme ilet 91 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, sous la date du 16 mars 1834 et déposé notariairement en l'étude de Louis S. Caire, ancien notaire en cette ville, et ont maintenant désigné par le numéro 5-22 sur un croquis fait par H. C. Brown, assistant ingénieur de ville sous la date du 2 août 1890, annexé pour référence à un acte de vente. Lesdits lots sont désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 sur le susdit croquis par ledit assistant-ingénieur de ville H. C. Brown, et contigus l'un à l'autre. Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes à ladite rue Gentilly sur 120 pieds, 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage près des lignes de chars et autres agréments. Pour spéculation, placement ou résidences sont également désirables, et prouveront un excellent achat à qui désirera investir son argent dans une chose sûre.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège; les billets devant porter 7 pour cent par an; de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les actes devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son achète, les taxes de 1908, ainsi les frais de tous certificats requis devant être annexés aux actes de vente et les primes d'assurances de suite à partir du jour de l'adjudication; les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte authentique portant le titre.

Les actes de vente devant être pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McClenhey & Benedict, Dart & Kernan, avocats.

28 juin—26—juil 5 12 19 26 30

J. L. Unorato

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District—Division E—86,086 — Oliver E. Rayne vs les Mineurs Georgiana Rayne Russ et Fannie Rayne Russ.

VENTE EN PARTAGE

Résidence Attrayante à deux Etages, 1106 Rue Peniston.

Aussi le terrain contigu qui forme l'encoignure de la Rue Chestnut

A L'ENCAN, JEUDI, LE 13 AOUT 1908.

En vertu d'un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 86,086, dans l'affaire intitulée Oliver E. Rayne vs les mineurs Georgiana Rayne Russ et Fannie Rayne Russ, dont jugement rendu en cour ouverte le 25 juin 1908 et lu et signé en cour ouverte le 1er juillet 1908 et adressé à J. L. Unorato, Encanteur, l'ordre en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 13 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci-après ci-après savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Thalie Erato, Tchoupitoulas et Sud Peters, désigné par le numéro cinq, sur un certain plan dressé par H. Macilhenny, architecte, etc., daté le 25 mai de janvier 1847, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Starck, ancien notaire en cette ville, sous le numéro (A) 484 du livre des plans No 2, ledit lot mesurant d'après ledit plan vingt six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse à deux étages en briques, connu sous comme No 1224 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans après la date représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après leurs dates, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leur date jusqu'à paiement et garanti pour leur paiement par lien de vendeur et privilège, et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur achète les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1908; les frais de l'acte de vente devant être passé pardevant Alphonse J. Onuzo, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau: 510 rue Gravier.

J. B. Kesser, Jr., avocat pour la demanderesse.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE

No 84,973—COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION D.

Dans CAROLINE REIN, FEMME DE AUGUST BAUMAN, Vs CHARLES BARNES, UN MINEUR.

VENTE EN PARTAGE.

BATISSE EN BRIQUES A DEUX ETAGES

No 1224 Rue Tchoupitoulas.

A L'ENCAN,

JEUDI, 30 JUILLET 1908.

midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme Caroline Rein, femme de August Bauman, vs Charles Barnes, un mineur, ledit jugement rendu et lu en cour ouverte le 22 juin 1908 et signé en cour ouverte le 26 juin 1908, et ledit ordre adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, l'ordre à vendre à l'enchère publique le JEUDI, 30 juillet 1908, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Thalie Erato, Tchoupitoulas et Sud Peters, désigné par le numéro cinq, sur un certain plan dressé par H. Macilhenny, architecte, etc., daté le 25 mai de janvier 1847, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Starck, ancien notaire en cette ville, sous le numéro (A) 484 du livre des plans No 2, ledit lot mesurant d'après ledit plan vingt six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse à deux étages en briques, connu sous comme No 1224 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans après la date représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après leurs dates, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leur date jusqu'à paiement et garanti pour leur paiement par lien de vendeur et privilège, et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur achète les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1908; les frais de l'acte de vente devant être passé pardevant Alphonse J. Onuzo, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau: 510 rue Gravier.

J. B. Kesser, Jr., avocat pour la demanderesse.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix et Améliorées

DU TROISIEME DISTRICT.

MAGNIFIQUE OCCASION POUR PLACEMENT.

Cottage double et commode avec dépendance simple attachée, Nos 738-742 rue France, coin Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4129-4131 rue Bourgogne, coin France.

Cottage double en bois couvert en ardoises. Nos 4113-4115 rue Bourgogne, entre les rues France et Mazant.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 820-822 rue France, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4206-4208 rue Dauphine, entre les rues Lesseps et France.

—AUSSI—

Un et six dixièmes d'action de la Prefered Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1000.

Quatre dixièmes d'une action du Common Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1455.

MARDI, LE 18 AOUT 1908,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Henry Eberhardt et H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al.

No 85,983—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 18 août 1908 à midi, en vertu d'un jugement en partage lu et rendu en Cour ouverte le 19 juin 1908 et signé en cour ouverte le 25 juin 1908, No H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al No 85,983 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et en vertu d'un ordre dans la même procédure daté le 29 juillet 1908 et en vertu d'un ordre de ladite Cour, Division B, daté le 2 juillet 1908 dans l'affaire intitulée Succession de Henry Eberhardt No 72,677 du Dossier de ladite Cour, les propriétés comme suit, décrit et spécifiées à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet numéro 161, borné par les rues France, Dauphine, Mazant et Royale, désignée comme lot numéro seize sur un plan dressé par Cormier, ingénieur civil, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville comme plan No 21, au livre des plans No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues France et Dauphine et mesurant en mesure américaine quarante cinq pieds huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur et faisant face sur la rue Dauphine entre lignes parallèles.

Acquis par le défunt Henry Eberhardt, le père des personnes en cause, de Urban Kosha, tuteur naturel de Laura Kosha d'après un acte passé pardevant A. J. Lewis, un notaire en cette ville le 15 novembre 1887 enregistré au Bureau des Transferts, livre 126, folio 924.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet 292, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Mazant et France, désigné comme lot F, d'après un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur quatre vingt cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue France.

Ledit lot forme le coin sud ouest des rues Bourgogne et France, acquise par ledit défunt Henry Eberhardt [et avec autre propriété] de Leonard Hertz et autres, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, un notaire en cette ville, le 11 avril 1893, enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre No 148, folio 223.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart Mazant et France, désigné comme lot cinq D, d'après un plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt [avec autre propriété] de Leonard Hertz et autres, d'après le ditacte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 11 avril 1893, Bureau des Transferts, livre 148, folio 223.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 240 borné par les rues France, Dauphine (antérieurs Grande Hommes), Bourgogne (antérieurs Crape) et Mazant, désigné comme lot No vingt et un, sur un plan de Freyo & Cormier, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21, du livre des plans No 2, d'après ledit plan ledit lot 21 mesure, mesure américaine, quarante cinq pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur. Acquis par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 16 avril 1900, enregistré au Bureau des transferts livre 178, folio 240.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 142, borné par les rues Dauphine, Lesseps, France et Royale, désigné comme lot B sur un devis dressé par C. Unras Lewis, député voyer de ville, le 2 juillet 1900, annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900, d'après lequel devis ledit lot mesure trente cinq pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur cent six pieds et six lignes entre lignes égales et parallèles, et le dit lot commence à une distance de trente cinq pieds six pouces de l'encoignure des rues Dauphine et France, acquise par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900 enregistré au bureau des transferts, livre 178 folio 717.

6° Un et six dixième d'action du "preferred stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,600, daté le 13 juillet 1904.

Quatre dixième d'une action du "common stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,455, daté le 13 juillet 1904.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans à l'option des acquéreurs en billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans commission, et cinq 5 0/0 de frais d'avance en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité en les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets et de faire un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur pour lier la vente du prix au moment de l'adjudication.

Les loyers devront appartenir aux acquéreurs qu'à partir du jour du passage des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Eustière Rouen, notaire aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16 à date.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, le 6 AOUT 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne,

Elégante Propriété du Troisième District.

Victorine Laponche, épouse de Louis Brice, versus Joseph Laponche et als, mineurs.

No 86 284—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 24 juin 1908, le vendeur à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 20 de l'Ilet No 81 borné par les rues Bienvenue, Delery, Jumonville et Tricou sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, daté le 25 juin 1875, déposé en l'étude de A. Barnett, notaire. Ledit lot de terre forme l'encoignure des rues Bienvenue et Tricou, et mesure trente (30) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur et façade sur la rue Bienvenue de cent quatre (104) pieds entre lignes parallèles.

2° Trois certains lots de terre, ensemble avec les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Hancock, Delaroche, Tricou et Bienvenue, et désignés par les numéros un, deux et trois de l'Ilet No cinq, sur un plan dressé par Paul A. D'Hémécourt le 15 avril 1875, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant André D. Demecourt, le 6 avril 1875, et mesurant chacun, en mesure américaine, trente (30) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Tricou sur cent quatre (104) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No un formant l'encoignure des rues Tricou et Delaroche.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus de leur achète les taxes de ville pour l'année 1908 et pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, ne devant recevoir les loyers qu'après le passage de l'acte de vente et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST. PAUL,

Encanteur, 127 rue Carondelet.

O. S. Livaudais, avocat pour le demandeur.

Jos. E. Kennedy, avocat pour le défendeur.

5 juil—5 12 19 26—août 2 9

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

FARINE! FARINE!

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

(8)

CHARGEMENTS DE FARINE UNCLE SAM.

Jeudi, 6 Août 1908, à 11 heures a. m.,

A l'annexe de la M. L. & T. R. R. & S. S. Co., Coin des rues Front et St Joseph.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau, No 829 rue Union—Par ordre de la M. L. & T. R. R. & S. S. Co., pour le compte de celui qui le concerne, en vertu des actes 124 de 1890 et 167 de 1898, les 3 chargements de Farine "Uncle Sam" comme suit, contenant 1106 sacs.

Char A. T. & S. F., 30,965 de Caldwell, Kans, consigné par ordre notifié, à la N. O. Mfg. Agency Co., Nouvelle Orléans, Lne.

Char A. T. & S. F., 34852, de Caldwell, Kans, consigné par ordre notifié, à V. Taormina, 1132 rue Decatur, N. O., Lne.

Char A. T. & S. F., 33951 de Caldwell Kans., consigné par ordre notifié, à V. Taormina & Co., 1132 rue Decatur, N. O., Lne.

Conditions—Comptant sur les lieux avant livraison.

26 juil—28—août 2 5 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Germania National Bank en Liquidation versus Southern Transportation Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 76 778 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William J. Kelly, Receiver dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond, Jr., Beer, Walshe et Beer, avocats. 26 juil—28 30—4 août

---

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

PROPRIETES DE CHOIX

—DU—

PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS.

PROPRIETES COMMERCIALES ET RESIDENCES.

Résidence Confortable à Deux Etages, No 1548 rue du Camp, entre les rues Félicité et Orange.

L'Ecurie et Propriété de Résidence, Nos 1015-1017 rue Gravier, coin de la rue Rempart.

Quatre Terrains de Choix pour Résidence, Avenue Canal, entre les rues David et Solomon.

Résidence Commode à Deux Etages, No 1317 rue du Canal, près de la rue Liberté.

Magasin en Briques à Trois Etages et Résidence. Nos 514-516, rue de Chartres, entre les rues St-Louis et Toulouse.

Désirable Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, Nos 2236-2238 rue Ste-Anne, coin de la rue Miro.

Aussi une Résidence Simple à Deux Etages, même ilet, faisant face à la rue Orléans.

Terrain pour Bâtir, Splendidement Situé, coin des rues Dumaine et Salcedo.

La Résidence Productive en Briques à Trois Etages, Nos 2722 rue Royale, entre les rues Porte et St-Ferdinand.

Toutes la ou les Propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, près des Lignes de Chars, Eglises, Ecoles, Marchés et autres agréments.

MARDI, 25 AOUT 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE JOHN ELI PIERCE.

No 68,025—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur, 832 rue Commune, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, rendu en cour ouverte le 12 juin 1908, lu et signé en cour ouverte le 16 juin 1908, et en vertu d'un ordre dans la même procédure daté le 10 juillet 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, les propriétés ci-dessus décrites, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Dorgenois, lesquels dits lots sont désignés par les Nos trois et quatre, et mesurant chacun vingt six pieds, sept pouces et sept lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Dorgenois, lesquels dits lots sont désignés par les Nos trois et quatre, et mesurant chacun vingt six pieds, sept pouces et sept lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Dorgenois, lesquels dits lots sont désignés par les Nos trois et quatre, et mesurant chacun vingt six pieds, sept pouces et sept lignes de face à la rue Canal sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Dorgenois, lesquels dits lots sont désignés par les Nos trois et quatre, et mesurant chacun vingt six pieds, sept pouces et sept lignes de face à la rue Canal sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Dorgenois, lesquels dits lots sont désignés par les Nos trois et quatre, et mesurant chacun vingt six pieds, sept pouces et sept lignes de face à la rue Canal sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Dorgenois, lesquels dits lots sont désignés par les Nos trois et quatre, et mesurant chacun vingt six pieds, sept pouces et sept lignes de face à la rue Canal sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deux ième District de cette ville, dans l'Ilet No 282, borné par les rues Miro, Orléans, Ste Anne et Galvez, désigné par le No un sur un plan dressé par S. P. Eyrmenski, architecte, le 17 octobre 1851, et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire, et mesurant d'après le dit plan environ trente trois pieds de face à la rue Orléans sur environ soixante six neuf pieds, environ pouces de profondeur et façade à la rue Miro desquels deux rues ledit lot forme l'encoignure.

Aussi un autre lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No Deux sur le ci-dessus mentionné et mesurant environ trente trois pieds de face à la rue Ste Anne, sur environ soixante dix neuf pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez et soixante dix neuf pieds six pouces sur l'autre ligne de côté et façade sur la rue Miro, et formant le coin des rues Ste Anne et Miro.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 142 borné par les rues Dauphine, Bienville, St Philippe et Lesseps, et désigné par le No dix neuf et formant l'encoignure des rues Dauphine et Bienville et mesurant vingt neuf pieds et un pouce de face à la rue Dauphine sur quatre vingt trois pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la rue Bienville entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans représenté par des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété, avec intérêt au taux de 7 0/0 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les acquéreurs devant assumer en plus de leurs achètes les taxes de 1908, les frais de tous certificats nécessaires devant être annexés à la vente et les primes d'assurances à partir de la date de l'adjudication. Les loyers n'appartiendront aux acquéreurs qu'après la date de la signature de l'acte authentique donnant le titre à la propriété. Dix pour cent de dépôt requis pour lier la vente, les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Dart et Kernan avocats.

19 juil—19 26—août 2 9 16 23 à date

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

1909 RUE MIRO, COIN ALLEN.

L'Ilet rues Annette et Tonti et le terrain contigu sur la rue Miro.

SUCCESSION DE JOSEPH SWATNIZKER.

No 86,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 13 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Bernard, Annette, Force et Liberal, étant lots Nos 22 et 23 sur une copie de devis en l'étude de F. E. Theard, Le lot 22 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Bernard sur une profondeur et façade à la rue Liberal de 148 pieds et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot 23 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Liberal sur 100 pieds plus ou moins.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1908 et faire 10 0/0 comptant en dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. T. Florence, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—août 2 9 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Site pour Bâtir, Situé dans la Belle Avenue St-Charles, Entouré par de Belles Résidences.

Succession de Mme Emily Louise Hart.

No 86,265—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 6 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 juin 1908 et signé en cour ouverte, le 1er juillet 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Charles, Pitt, Constantinople et Marengo, et, désignés comme les 12 et 13 dans l'Ilet numéro 61 sur un plan dressé par Augustus S. Philips, voyer, sous la date du 15 février 1848, déposé pour référence en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson en cet Etat, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pie